



Social/CIRCULAIRES 2025
PAPIER 003 FR SALAIRES

Bruxelles, le 28 mars 2025

Madame, Monsieur,

Concerne : Augmentation de 2% des salaires horaires minimums et effectifs des ouvriers au 1er avril 2025, à la suite de l'augmentation de l'index SCP 142.03 – Récupération Papier

1. Salaires horaires minimums.

À la suite de l'augmentation de l'index, les salaires horaires minimums sont majorés de 2% à partir du 1er avril 2025.

Vous trouverez ci-dessous les nouveaux barèmes applicables à partir du 1^{er} avril 2025.

		Salaire horaire au 01.04.2025 Semaine de 38 heures
		EUR
CLASSE 1	a) Travaux d'entretien électriques et mécaniques exigeant des connaissances spéciales.	18,64 €
	b) Travaux ordinaires d'entretien de mécanique	17,33 €
CLASSE 2	Conduite de camions	16,97 €
CLASSE 3	Travaux lourds d'emballage et de déballage	
	a) à l'embauche	15,21 €
	b) après 6 mois	16,00 €
CLASSE 4	Travaux d'aide au magasin, convoyage	
	a) à l'embauche	14,85 €
	b) après 6 mois	15,21 €
CLASSE 5	Manutention, travaux légers, triage.	14,46 €



Circulaire sociale



A TOUS LES MEMBRES DE DENUO
actifs dans la SCP 142.03

P.S. Pour toutes les classes, si travail en équipes successives + 10 %.

2. Les salaires horaires effectifs

Les salaires horaires effectifs des ouvriers sont également augmentés de 2%.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Aarnout Ecker